

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 12

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet, à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 13.07.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Étaient présents : Ms BERTREL Jérémy, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, de FARCY de PONTFARCY Béatrice, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, SASSIER Carol-Anne, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Ms MENARD Vanessa, RICHARD Aurélien.

Secrétaire : Mme Fanny MEIGNAN

Objet : TARIFS PERISCOLAIRES 2023-2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de l'accueil de midi de la manière suivante :

	Tarif 2023-2024
Repas enfant	3.95 €
Repas adulte	6.45 €
Frais pour non inscription au portail famille (par repas)	1 €

- Précise que ces tarifs correspondent au prix d'achat des repas à la cuisine centrale de MESLAY DU MAINE et que si ceux-ci évoluent au cours de l'année scolaire, la même variation sera immédiatement appliquée à nos tarifs.
- Fixe les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

TARIF 2023-2024	Quotient familial < 1000	Quotient familial ≥ 1000
Tranche horaire du matin (de 7 h 15 à 8 h 30)	2.05 €	2.10 €
Tranche horaire du matin (de 7 h à 7 h 15) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Tranche horaire du soir (goûter compris)	2.05 €	2.10 €
Tranche horaire du soir (de 18 h 30 à 18 h 45) sur inscription préalable	0.55 €	0.55 €
Dépassement d'horaire non prévu	0.55 €	0.55 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL